



REGLEMENT DU JEU «GRAND JEU ANNIVERSAIRE PACTOLE»

DU 30 SEPTEMBRE 2014 AU 03 NOVEMBRE 2014

En participant au jeu «Grand Jeu Anniversaire Pactole», vous acceptez le présent règlement. Toute contravention au présent règlement ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL à annuler la participation au Jeu correspondante.

LE JEU «GRAND JEU ANNIVERSAIRE PACTOLE»

ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, société par actions simplifiée au capital de 149 184 euros, dont le siège social est sis 24 rue Auguste Chabrières, 75015 Paris, immatriculée sous le numéro 341 192 227 RCS Paris, organise un jeu intitulé «Grand Jeu Anniversaire Pactole» (ci-après le « **Jeu** »). Ce jeu offrira aux participants l'accès à deux (2) tirages au sort :

- Un tirage au sort instantané permettant de gagner l'une des dotations, proposées par ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL et listées en annexe 1 de ce document, sur le site Internet Le Drive Intermarché accessible à l'adresse <http://drive.intermarche.com> (ci-après le « **Site** ») ;
- Un tirage au sort effectué par huissier le 3 novembre 2014 entre 14h et 16h permettant de gagner une (1) Renault Clio « Renault Clio IV Life 1.2 16 V 75 Blanc Glacier », d'une valeur commerciale unitaire indicative de 13 300 € TTC.

DUREE DU JEU

Le présent Règlement prend effet le 30 septembre 2014 à 00h01 heure de Paris et se termine le 03 novembre 2014 à 23h59.

Par ailleurs, ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL se réserve le droit de mettre fin au Jeu de manière anticipée en cas de survenance d'un cas de force majeure ou de tout événement extérieur à sa volonté rendant la poursuite du Jeu impossible. La responsabilité de ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL ne pourra être engagée de ce fait.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure remplissant les conditions suivantes (le « **Participant** ») :

- avoir sa résidence habituelle et sa domiciliation bancaire en France métropolitaine (Corse comprise) ;
- effectuer une commande pour un panier d'achat supérieur ou égal à 25€ TTC (vingt cinq euros) entre le 30 septembre 2014 à 00h01 heure de Paris et le 26 octobre 2014 à 23h59 (ci-après le « **Panier d'achat** ») ;
- avoir effectué une commande ferme et définitive sur le Site Internet, (a) ayant donné lieu à l'affichage du Jeu sur la page de confirmation de la commande du Participant, ou (b) ayant donné lieu à l'envoi au Participant d'un e-mail l'invitant à participer au Jeu à la suite de son achat.

Toute annulation totale, pour quelque cause que ce soit, de l'achat réalisé sur le Site donnera lieu à l'annulation totale de la participation au Jeu correspondante, et, le cas échéant, à la restitution de la dotation éventuellement gagnée.



En cas de modification de son Panier d'achat, que celle-ci soit effectuée par le Participant ou par ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, le Participant ne pourra jouer une seconde fois.

Les Participants reconnaissent que leur commande passée sur le Site n'est pas motivée, ni à titre principal, ni à titre accessoire, par l'espérance d'un gain résultant de leur participation au Jeu.

Pour participer au Jeu, le Participant doit utiliser un des navigateurs internet suivants dont la fonctionnalité JavaScript aura été préalablement activée : Firefox 26+, Internet Explorer 8+, Safari 5.1.7+ (Windows) et 6+ (Mac OS), Opéra 12 ou Chrome 32+. De même, les systèmes d'exploitation supportés sont : Windows Vista, Windows XP, Windows 8 et Mac OS 10.8+. A défaut, ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques rencontrés pour accéder au contenu digital ou à la loterie associée au Produit.

Sont exclus de la participation au Jeu les membres du personnel de la société ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL ou de toute société parente au sens de l'article L233-1 du Code de commerce et les membres de leurs familles en ligne directe, ainsi que les membres du personnel des sociétés participant à l'organisation du Jeu et les membres de leurs familles en ligne directe.

Chaque Participant n'aura le droit de participer au tirage au sort instantané qu'une (1) fois par jour, soit une (1) fois entre 00H00 et 23H59.

Toute contravention au présent Règlement ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL à annuler la participation au Jeu correspondante.

MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au Jeu sera proposée à chaque Participant après son achat. Le Participant aura alors accès à deux (2) tirages au sort.

Un tirage au sort instantané directement sur le Site.

Le Participant aura la possibilité de gagner l'une des dotations proposées par ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL et listées en annexe 1 de ce document. Les probabilités de gain évolueront en fonction du montant TTC des Paniers d'achat éligibles :

- Pour un Panier d'achat compris entre 25€ TTC (vingt cinq euros) et 49,99€ TTC (quarante neuf euros et quatre vingt dix-neuf cents) la probabilité de gain offerte sera de **1 chance sur 600** ;
- Pour un Panier d'achat compris entre 50€ TTC (cinquante euros) et 99,99€ TTC (quatre vingt dix neuf euros et quatre vingt dix-neuf cents), la probabilité de gain offerte de **1 chance sur 300** ;
- Pour un Panier d'achat compris entre 100€ TTC (cent euros) et 149,99€ TTC (cent quarante neuf euros et quatre vingt dix-neuf cents), la probabilité de gain offerte sera de **1 chance sur 150** ;
- Pour un Panier d'achat supérieur ou égal à 150€ TTC (cent cinquante euros), la probabilité de gain offerte sera de **1 chance sur 60**.

Le Participant déclenchera un tirage au sort instantané qui sera alors effectué informatiquement, de manière aléatoire et sans intervention humaine et conformément aux caractéristiques du tirage qui auront été annoncées au Participant et choisies par lui sur le Site Marchand après son achat.

Le Participant sera informé en temps réel, ainsi que par email, de son gain éventuel.

Le Participant sera réputé avoir définitivement et irrévocablement renoncé à son Jeu s'il ne joue pas dans les 7 jours suivants sa date d'achat.



Un tirage au sort devant huissier.

Chaque Participant aura automatiquement accès à un tirage au sort devant huissier afin de désigner le gagnant de la Renault Clio « Renault Clio IV Life 1.2 16 V 75 Blanc Glacier », d'une valeur commerciale unitaire indicative de 13 300 € TTC.

Le tirage au sort sera réalisé par l'étude d'huissier de Justice SCP BENICHOUE-LEGRAIN-BERRUER dont l'adresse est le 13-15, Rue des Sablons 75116 PARIS.

Le tirage au sort pour désigner le gagnant de la Renault Clio « Renault Clio IV Life 1.2 16 V 75 Blanc Glacier », d'une valeur commerciale unitaire indicative de 13 300 € TTC sera effectué le 03 novembre 2014 entre 14h et 16h.

Le gagnant sera informé par e-mail au plus tard le 07 novembre 2014 à 18h. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

DOTATIONS

Pour les Participants, sont mis en jeu :

- Lors du tirage au sort instantané : une des dotations proposées par ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL et listées en annexe 1 de ce document ;
- Lors du tirage au sort devant huissier : une (1) Renault Clio « Renault Clio IV Life 1.2 16 V 75 Blanc Glacier », d'une valeur commerciale unitaire indicative de 13 300 € TTC.

VERSEMENTS DES DOTATIONS EVENTUELLES

6.1. Les dotations « instantanées »

Les dotations seront directement adressées au domicile du gagnant dans un délai de trois (3) semaines à compter de la date de fin du jeu, soit avant le 02 décembre 2014 à 23h59, par colis en envoi suivi.

6.2. La dotation « tirage au sort »

Le gagnant du tirage au sort devant huissier gagnera une (1) Renault Clio « Renault Clio IV Life 1.2 16 V 75 Blanc Glacier », d'une valeur commerciale unitaire indicative de 13 300 € TTC.

Il sera informé de son gain par e-mail au plus tard le 07 novembre 2014 à 18h.

Afin de retirer sa dotation, le gagnant devra se rendre à l'accueil du magasin dans lequel il a réalisé sa commande via Le Drive Intermarché lui ayant donné accès au « Grand Jeu Anniversaire Pactole ». Il devra alors présenter à l'accueil le mail de notification de gain ainsi que sa pièce d'identité.

Les dotations des deux (2) tirages au sort sont attribuées telle que mentionné dans l'article 5 et ne peuvent en aucun cas être échangées contre leurs valeurs monétaires totales ou partielles ni de quelque autre manière que ce soit.

Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté de ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, les gagnants ne pourraient bénéficier de leur dotation, cette dernière sera définitivement perdue et ne sera pas réattribuée. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due aux gagnants.



Les dotations ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement. Le cas échéant, les frais de mise en œuvre, mise en service, installation et utilisation des dotations sont à la charge des gagnants. De même, le cas échéant, les frais de déplacement, d'assurance, de transport, etc., inhérents à la jouissance des dotations mais non expressément prévus dans les dotations resteront à la charge des gagnants.

S'agissant des dotations, la responsabilité de ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées. ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL n'endosse aucune responsabilité contractuelle relative au bon fonctionnement, à l'emploi, à la conformité des normes auxquelles les dotations sont éventuellement soumises ou à la sécurité des dotations attribuées. ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs dotations.

LIMITATION DE RESPONSABILITE

ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL ne garantit en aucun cas que l'accès au Site sera ininterrompu, facile, fiable, correct, complet, satisfaisant, exempt d'erreurs, rapide ou prompt. ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL ne garantit pas la pérennité et la stabilité du ou des services offert(s) par le biais du Site, ni que le service répond à vos besoins particuliers ou sera fiable, ininterrompu ou exempt d'erreurs.

En cas de communication à ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL par l'intermédiaire du Site ou autrement, vous êtes responsable du contenu et de l'exactitude des informations ainsi transmises. Par ailleurs, ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL exclut expressément la responsabilité du fait des contenus qui seraient transmis par le biais du Site par courriel ou par tout autre moyen de communication.

ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL ne garantit pas davantage la sécurité des échanges par le biais des communications électroniques, et n'est en aucun cas responsable des dommages qui résulteraient d'une utilisation du réseau de votre part ou de menaces telles que notamment les virus, bogues et autres anomalies qui interviendraient sur le réseau Internet.

ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL ne saurait être tenue responsable de tous dommages indirects, y compris sans limitation, de toutes pertes de profits, de revenus, de chiffres d'affaires, de données, de clientèle, tous coûts de substitution des biens et/ou des services, qui pourraient résulter en particulier de l'accès ou de l'impossibilité d'accéder à tout ou partie du Site, de l'utilisation ou de l'incapacité à utiliser l'information et tout autre élément du Site.

Sous réserve des dispositions impératives de la loi applicable, ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL ne saurait être responsable à l'égard des Participants de tout dommage indirect ou immatériel résultant de ce Jeu tel qu'une perte ou un endommagement de ses données, une perte de revenu, profit ou bénéfice, une impossibilité d'utiliser les produits, logiciels ou services de tierces parties ou une perte de chance.

Sous réserve des dispositions impératives de la loi applicable, dans le cas où la responsabilité de ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL à l'égard d'un Participant venait à être engagée, le montant de l'indemnité due à ce titre ne saurait excéder la valeur de la dotation mise en Jeu au titre de sa participation.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET LICENCE D'UTILISATION

Tout élément, notamment et sans limitation, tous textes, fichiers, images animées ou non, photographies, vidéos, logos, dessins, modèles, logiciels, marques, autres éléments de propriété intellectuelle et autres données ou informations (ci-après, les « **Éléments** »), constitue la propriété de ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL ou du tiers ayant autorisé ITM ALIMENTAIRE



INTERNATIONAL à l'utiliser et est protégé par les lois et règlements français et internationaux relatifs notamment à la propriété intellectuelle.

Vous ne pouvez utiliser ces Éléments qu'à titre personnel et uniquement à des fins non commerciales de prise de connaissance des campagnes publicitaires, opérations promotionnelles et autres informations, sous réserve en tout état de cause de respecter les droits de ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL et des tiers l'ayant autorisée à les utiliser ou exploiter. La licence ainsi concédée par ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL est non-exclusive, non-cessible et non-transférable de quelque manière que ce soit.

Les présentes Conditions ne sauraient en aucun cas être interprétées comme conférant un quelconque autre droit d'utilisation ni un quelconque droit de propriété à Vous ou à un tiers. Tout droit non expressément concédé en vertu des présentes demeure la propriété exclusive de ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL ou des tiers précités.

DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », dans sa version modifiée en 2004, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant collectées dans le cadre du Jeu. Ils disposent également d'un droit d'opposition à la collecte de ces données.

Tout Participant peut exercer gratuitement ces droits sur simple demande auprès de ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, adressée par courrier à :

ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL
« Grand Jeu Anniversaire Pactole »
24 rue Auguste Chabrières
75015 Paris

Les informations enregistrées par ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL dans le cadre de l'organisation du Jeu sont réservées à l'usage de ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, et ne peuvent être communiquées qu'aux sociétés participant à l'organisation du Jeu pour les besoins de celle-ci.

Le Participant autorise ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL et les sociétés participant à l'organisation du Jeu à mentionner son gain éventuel dans le cadre de la promotion du Jeu sur le Site ou sur les sites Internet des sociétés participant à l'organisation du Jeu, en indiquant par exemple son prénom, son initiale de nom de famille et son gain, par une formule du type « *Pierre D. a remporté une tablette Samsung sur drive.intermarche.com.com* ».

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les Participants qui accèdent à l'Internet à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée (hors ADSL, câble et liaison spécialisée) en fonction du temps de communication ou de manière forfaitaire peuvent demander le remboursement de leurs frais de connexion au Site sur la base d'une durée moyenne de connexion pour participer au Jeu de 1 minute, selon les tarifs de France Telecom en vigueur, soit 0,02 euros TTC, correspondant à 1 min x 0,02 euros TTC (coût d'une communication locale en heure pleine).

Il est expressément convenu que les Participants pour lesquels l'accès à Internet (et donc au Site) s'effectue sur une base forfaitaire ou gratuite, en fonction de leur accord avec leurs fournisseurs d'accès, ne pourra donner lieu à aucun remboursement, l'abonnement aux services du fournisseur



d'accès étant dans ce cas souscrit pour un usage général de l'Internet, sans que la participation au Jeu n'occasionne pour le Participant de frais supplémentaires.

La demande de remboursement devra être adressée par courrier dans un délai maximum de trente jours suivants la date de participation au Jeu, le cachet de la Poste faisant foi à :

ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL
« Grand Jeu Anniversaire Pactole »
24 rue Auguste Chabrières
75015 Paris

Devront être joints au courrier :

- les noms, prénoms, adresse postale et adresse email du Participant ;
- un RIB ou un RIP ;
- la date et l'heure de la participation au Jeu ;
- une copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès indiquant les dates et heures de connexion surlignées.

Les frais engagés pour la demande de remboursement (timbre au tarif lent en vigueur, moins de 20 grammes) seront remboursés sur simple demande écrite.

DEPOT DU PRESENT REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez :

SCP BENICHOU-LEGRAIN-BERRUER
Huissier de Justice
13-15, Rue des Sablons
75116 PARIS

Le règlement complet du Jeu peut être obtenu sur simple demande écrite envoyée à l'adresse ci-dessous pendant la durée du Jeu :

ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL
« Grand Jeu Anniversaire Pactole »
24 rue Auguste Chabrières
75015 Paris

Les timbres nécessaires à cette demande sont remboursés dans les conditions prévues à l'article 10 ci-dessus.

DROIT APPLICABLE, JURIDICTION COMPETENTE

Le présent règlement est soumis aux droits français et européen.

Si tout ou partie de ce règlement est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer.

Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

CONTACT



Pour obtenir davantage d'informations ou pour toute question concernant les présentes Conditions, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL
« Grand Jeu Anniversaire Pactole »
24 rue Auguste Chabrières
75015 Paris

Fait à Paris, le 29 Septembre 2014.

Annexe 1

Liste des dotations et quantités

DESIGNATION ARTICLE	STOCK	VISUELS NON CONTRACTUELS	VALEUR UNITAIRE COMMERCIALE INDICATIVE TTC
Lave-vaisselle Faure	1		550,00 €
Téléviseurs écran plat led Full HD	2		500,00 €
Tablettes Galaxy TAB S 10.5"	150		499,00 €
Tablette numérique MINI IPAD	2		300,00 €
Tablettes Samsung Galaxy Tab 3 8" blanche 16 Go	2		299,00 €
Téléviseurs LED Philips (série 3008/81cm)	17		250,00 €
Beertender Krups série limitée LOFT	1		250,00 €

Coffrets Wonderbox « Nuits et Délices au Château »	2		239,00 €
Coffrets Wonderbox « Séjour nature en famille »	17		200,00 €
Paniers pique-nique	20		100,00 €
Raquettes et Sacs Babolat (Raquette Pulsion 102 French Open et Sac backpack club FO Babolat).	12		99,90 €
Machines à café Krups	24		90,00 €
Machines à café Nescafé DOLCE GUSTO PICCOLO	28		80,00 €
Coffrets Wonderbox « Bien-être »	1		75,00 €
Planchas Philips	5		70,00 €
Sacs de sport Nike	63		70,00 €

Ballons Brazuca Adidas Top Réplique	24		50,00 €
Coffrets Wonderbox "Oasis de Bien-être"	14		50,00 €
Kits football composés de deux cages de football et d'un ballon Coca-Cola	12		50,00 €
Enceintes BOOMBOX Bluetooth Nutella	21		45,00 €
Coffres déguisés Nutella	41		45,00 €
Kit de dégustation : planches en ardoise + 6 verres (kit dégustation)	7		40,00 €
Kits du sportif « Coca-Cola Coupe du Monde FIFA Brésil 2014 (T-SHIRT, SERVIETTE, SAC)	15		40,00 €
Chauffe-biberons	29		35,00 €

Polo noir	49		35,00 €
Sets de 2 couteaux à tartiner Berlingot / Claude Dozorme	19		35,00 €
Lots de 6 assiettes édition limitée Barilla	1		30,00 €
Sacs de sport Jeux Olympiques P&G	38		30,00 €
Lots de 3 produits de beauté Mixa	100		30,00 €
Serviettes Roland Garros unies coloris blanc et dimensions 50x90 cm	7		30,00 €
Verres Shakers	17		25,00 €
Ecouteurs Play Boy	48		25,00 €

Plateaux Metal VINTAGE BARILLA	21		20,00 €
Peignoirs	6		20,00 €
Capes de bain « Sophie La Girafe »	21		20,00 €
Livres de recettes de crêpes	26		20,00 €
Kits sportifs Danone Nations Cup comprenant un ballon de foot et un sac de sport aux couleurs de la Danone Nations Cup	135		20,00 €
Sacs de sport ADIDAS	29		20,00 €
Tee-shirts "BB Crème" GARNIER	5		19,00 €
Livres Marabout Weight Watchers « 265 trucs et astuces pour cuisiner léger »	71		15,90 €
Tampons à toast	10		15,00 €

Lots de 6 verres à Mojito Saint James	76		15,00 €
Pochettes de téléphone portable Playboy	177		15,00 €
Lots de 6 verres Guinness	12		15,00 €
Sacs fûts isothermes + 6 verres en plastique rigide	157		15,00 €
Ballons de Football Nike	45		15,00 €
Sacs Garnier Soins Miracle	59		14,00 €
Découpoirs à sandwich	25		10,00 €
Enveloppes fûts isothermes + 6 verres en plastique rigide	45		10,00 €
Livres de recettes Barilla	71		5,90 €

Tee-shirts GUINNESS St-Patrick	36		5,00 €
--------------------------------	----	---	--------